Le PEDT 2024-2027

Document de présentation à l'usage de tous publics

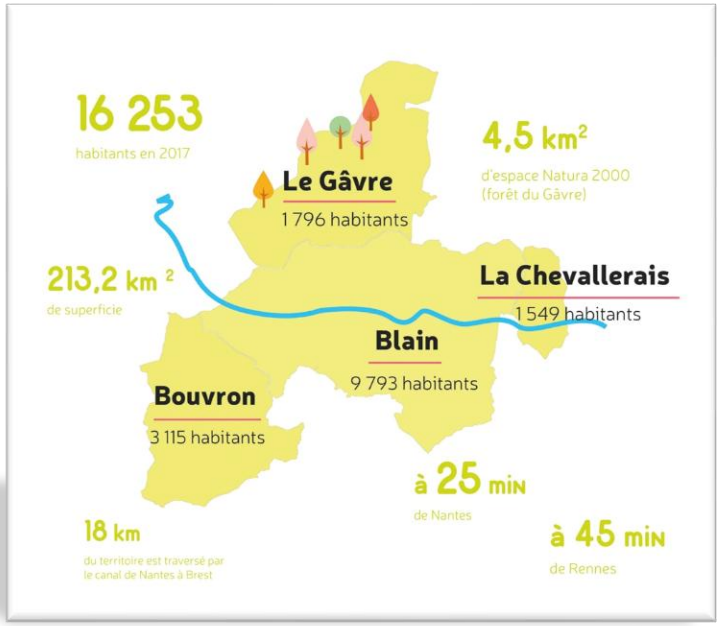
Pays de Blain communauté

Chapitre 1

Le PEDT qu’est-ce que c’est ?

LE PEDT QU'EST-CE QUE C'EST ?

C'est **un plan d'action** prévu par un **contrat qui dure 3 ans** entre les services de l'Education Nationale, le Pays de Blain Communauté et la CAF.
Le but est qu'entre l'école, le périscolaire et les centres de loisirs ou centre social (comme TEMPO) les actions soient **cohérentes.** On veut que **tout le monde sur le territoire travaille ensemble** pour proposer des **temps pour les enfants et les jeunes qui soient intéressants et qui leur permettent de bien se construire** comme futurs adultes.

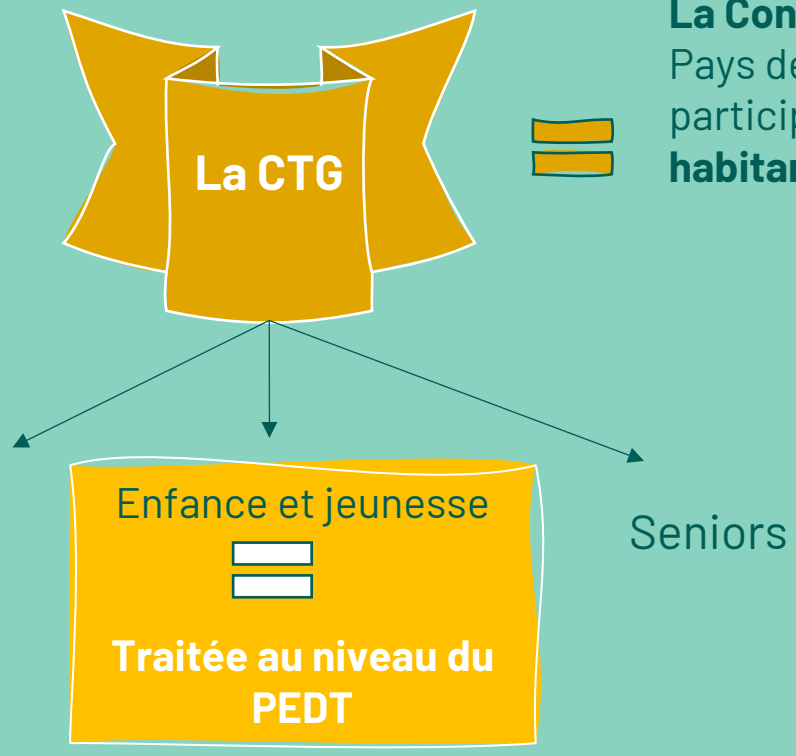


Le premier PEDT a été développé sur l'intercommunalité en 2014 pour une durée de 3 ans.

Il est suivi par 2 autres PEDT :
- De 2017 à 2020.
- *De 2021 à 2024*

Au Pays de Blain Communauté il a été décidé que le PEDT constituerait également l'axe enfance jeunesse de la CTG

QU'EST-CE QUE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE ?



La Convention Territoriale Globale est un contrat entre la CAF, le Pays de Blain Communauté et les communes de l'intercommunalité + participation active CSC TEMPO) => **des actions en direction des habitants d'un territoire**.

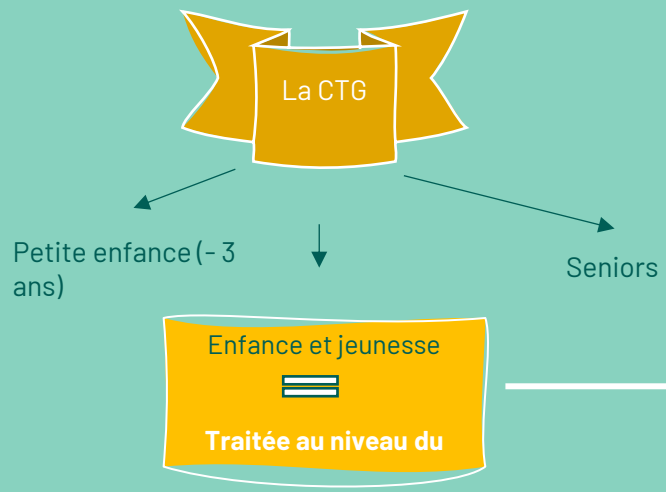
Permet :

- De débloquer les bonus territoires => engagements financiers soutenant le fonctionnement des services aux familles et encourageant leur développement (crèches, ACM, Relai Petite Enfance, Lieu Accueil Parents Enfants, etc.)
- Peut débloquer des co-financements au niveau des dépenses de diagnostic ou d'ingénierie et fonctions de coopération sur le territoire.

Mais aussi (et surtout ?) :

- Opportunité d'avoir une vision globale et décloisonnée
- Opportunité de fixer un cap commun
- Opportunité de clarifier les intentions politiques autours des solidarités familiales et sociales.
- Opportunité de valoriser les actions

LE PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE



PEDT

Services départementaux de l'Education Nationale

Caisse d'Allocation Familiale

Conventi on

Pays de Blain Communauté

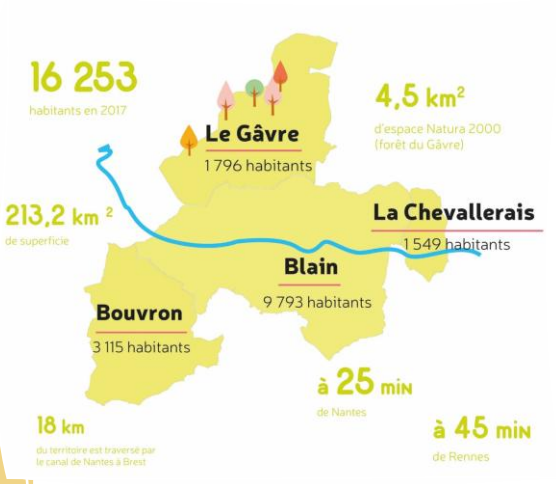
Permet :
- De contractualiser un plan mercredi
- De débloquer des financements d'Etat (fond d'aide au développement des activités périscolaires)
- De bénéficier d'assouplissements (encadrement, durée de fonctionnement journalière minimale ACM)

Mais aussi (et surtout ?) :
- Opportunité d'impliquer les familles au parcours éducatif de leur enfant
- Opportunité d'ouverture des associations au monde éducatif et favoriser l'interconnaissance
- Opportunité de développement de valeurs communes et partagées
- Opportunité de développer l'emploi et la formation dans les secteurs du sport et de l'animation
- Opportunité de mutualiser les ressources et collaborer

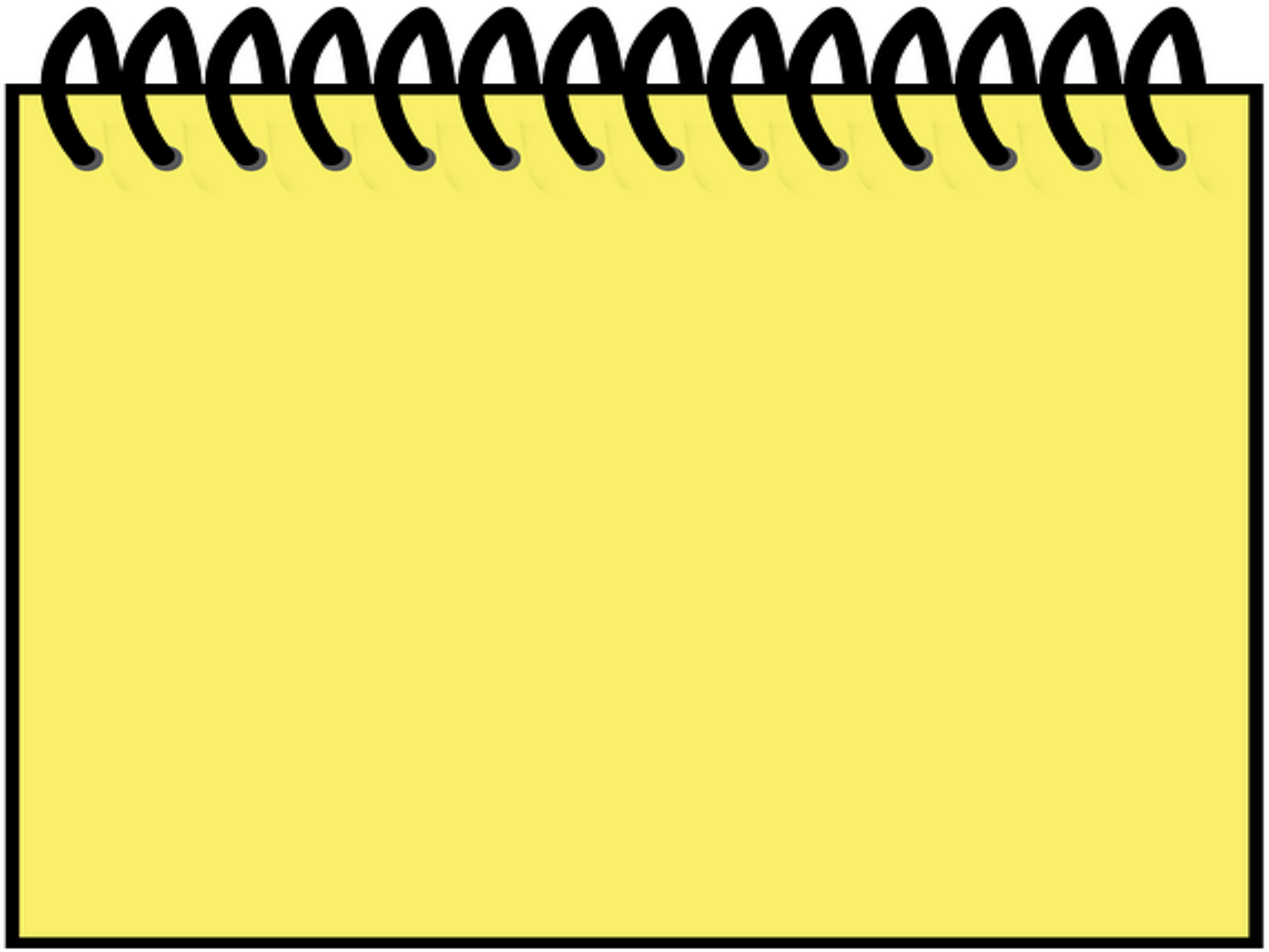
QUI SONT LES SIGNATAIRES PEDT ?

La Caisse d'Allocations Familiale, (CAF) c'est un grand groupe dont le travail est **d'aider les familles**. Il faut que les parents puissent avoir une vie de travail et une vie privée qui leur permettent d'avoir et prendre soin de leurs enfants s'ils en veulent. Les aides de la CAF leur permettent ça. Mais la CAF aide aussi les personnes handicapées et les personnes âgées

Le Pays de Blain Communauté c'est une **intercommunalité** : un **regroupement de communes voisines** qui mettent en commun des équipements et des travailleurs. Ainsi, ces équipements et les services rendus à la population (piscine, déchèterie...) des communes concernées peuvent être meilleurs ou moins chers *https://fr.vikidia.org/*



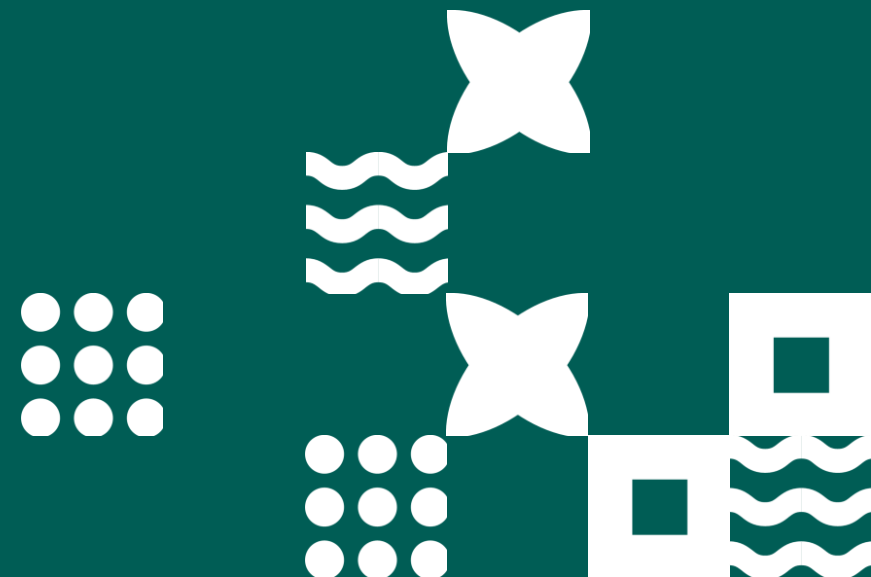
MES NOTES : LE PEDT CE QUE J'EN RETIENS



Chapitre 2

Quand est-ce qu’on fait quoi ?

Propositions et arbitrages.



1 rond = 1 personne

Comité de Pilotage :les décideurs : 17 personnes prévues (dont deux animateurs de réunions)



- Education Nationale
- CAF
- Pays de Blain Communauté
- SDJES (pas présent pour ce 1er COPIL)
- Centre Social TEMPO
- Coordinat-eur PEDT
- Directrice Solidarité
- Ecoles privées
- Adolescent collège ou lycée
- Adolescent collège ou lycée
- Enfant école primaire
- Enfant école primaire
- Mairie de Bouvron
- Mairie Le Gâvre
- Mairie La Chevallerais
- Mairie de Blain
- Parents (pas présents pour ce premier COPIL)

Ceux qui sont dans le COPIL doivent essayer **d'obtenir les avis de leurs pairs (camarades)** pour pouvoir prendre des décisions qui représentent l'avis du plus de monde possible. Pour ça, ils essayent de bien **se renseigner avant les réunions**

LE COPIL DU 10 MARS 2025 : QU'EST-CE QU'ON DECIDE ? COMPTE RENDU

Personnes présentes

NOM	Prénom	Organisme	Fonction
Arbrun	Tiphaine	Pays de Blain Communauté	Vice-Présidente
Saliou	Stéphanie	DSDEN	IEN
Monfort	Aurélie	CAF 44	Conseillère technique
Besle-Retours	Clotilde	DDEC	Référente Clé
Zoubli	Rym	CMJ Blain	Elue
Servant-Perrais	Lise	CMJ Blain	Elue
Moreno-Soulcié	Edgar	CME Bouvron	Elu
Vairé	Sandrine	Mairie de Blain	Adjointe
Shammas	Clotilde	Mairie de Bouvron	Adjointe
Penhouët	Ingrid	Mairie du Gâvre	Adjointe
Boisseau	Axelle	Mairie de La Chevallerais	Adjointe
Bécot	Dominique	Association Tempo/CSC Tempo	Membre du CA et du bureau
Porcher	Estelle	Pays de Blain Communauté	Responsable du pôle Solidarité
Berche	François	Pays de Blain Communauté	Coordinateur enfance-jeunesse

EXCUSES : Valérie Séguinot (conseillère de territoire SDJES) ; représentant des collectifs de parents (pas encore déterminé, démarche en cours de réflexion) ; 1 représentant supplémentaire de CME.

Un travail de fond a été mis en œuvre sur les objectifs à poursuivre précisément en PEDT sur le territoire. Ce sont eux qui serviront de bases aux actions qui seront proposées et mises en œuvre.

Sur la démarche PEDT

L'horaire 18h30 un lundi n'est pas adaptée pour les enfants des CME CMJ.

Alternative 1 : Le mardi soir vers 17h – 17h30 est plus adapté pour eux. Mais quid des autres participants ? Trouver un compromis

Alternative 2 : Mobiliser les jeunes sur les questions PEDT lors de leurs séances ordinaires de leur conseil municipal

Alternative 3: Constituer un organe intercommunal spécifique aux CME-CMJ por le PEDT

Il est acté que les référents CME-CMJ essaieront de se rassembler a minima en visio pour échanger sur la meilleure modalité à adopter

L'intérêt de l'Assemblée parait limité à la plupart des participants.

Des instances de démocratie existent déjà et peuvent se mettre au travail sur des propositions d'actions. CM, CME, CMJ, CI, AG, CA, etc.

Le travail en synergie est important sur des groupes de travail pour dessiner les actions

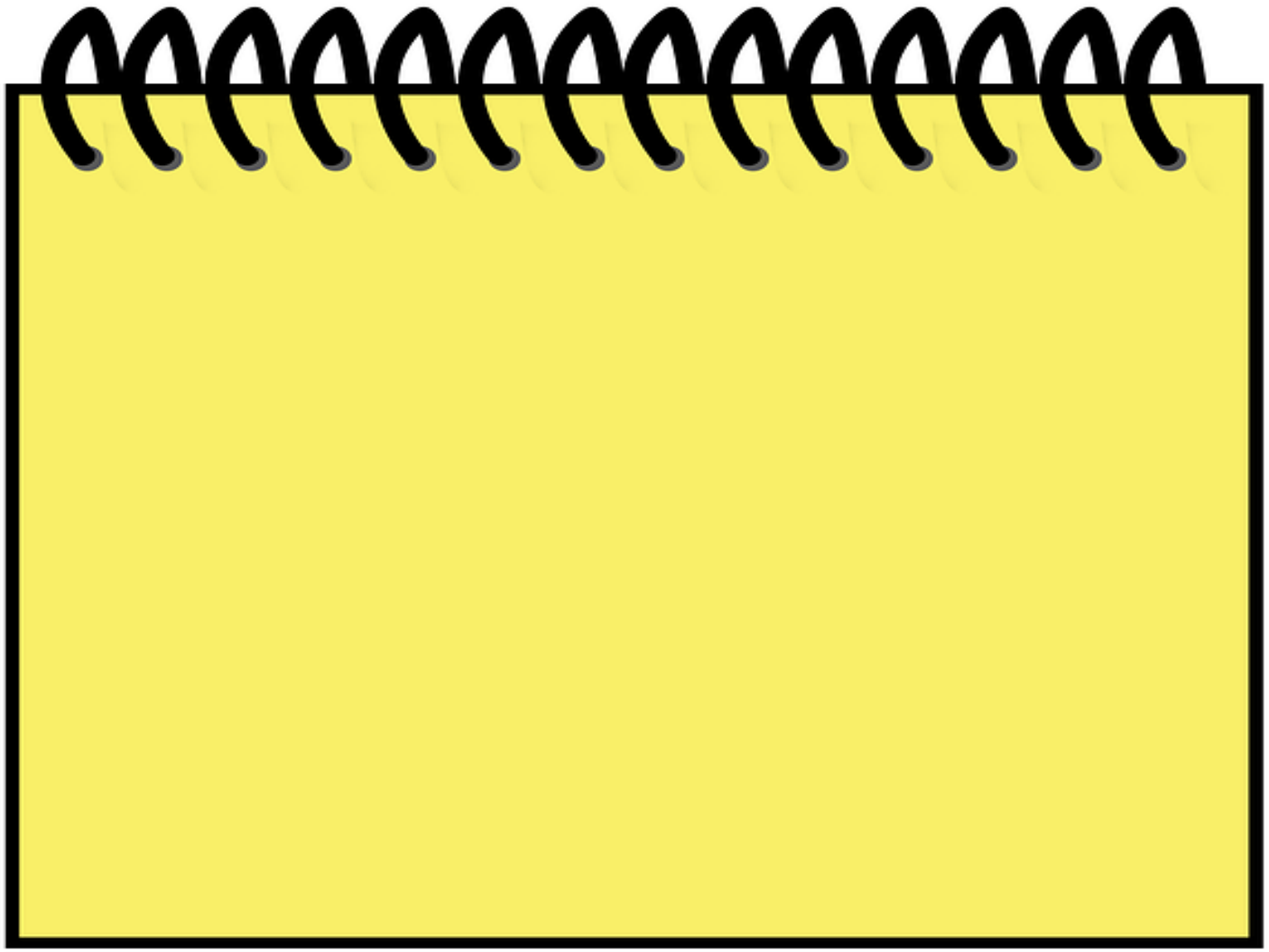
Les groupes supposent une **mixité** pour des actions réalisables (mélange techniciens/non techniciens)

« Mixer » Assemblée et groupes de travail en un temps unique pour tous ayant pour vocation de définir des fiches actions précises

La décision prise en COPIL peut-elle être revue en conseil communautaire ?

Sauf contrainte purement matérielle et budgétaire les décisions du COPIL ne peuvent pas être revue.

MES NOTES : LA DEMARCHE PEDT CE QUE J'EN RETIENS



Chapitre 3

Les 8 objectifs retenus en COPIL le 10 mars par axe de PEDT

Axe 1 : Considérer l'enfant dans sa globalité, avec ses spécificités et dans sa diversité



Objectif 1 :

Créer sur l'intercommunalité des outils mutualisables d'inclusion pour les jeunes à particularité(s).

Objectif 2 :

Développer les CME-CMJ comme levier de citoyenneté pour une participation plus large des enfants et jeunes, une collaboration intercommunale et des actions plus valorisées et visibles.

Objectif 3 :

Renforcer la sensibilité des enfants et jeunes pour des thématiques d'ouverture sociale et à leur environnement telles que le sport, le développement durable et la culture.

Objectif 4 :

Garantir l'égalité filles garçons sur tous les espaces et temps de l'enfant.

Objectif 5 :

Mettre en place des mécanismes de prévention et de lutte pour la santé et la sécurité des enfants et jeunes de façon homogène sur l'intercommunalité.

Objectif 6 :

Favoriser l'émergence sur l'ensemble de l'intercommunalité d'actions éducatives partagées et co-portées par tous les profils d'acteurs.



Axe 2 : Développer une dynamique collective pour les acteurs éducatifs

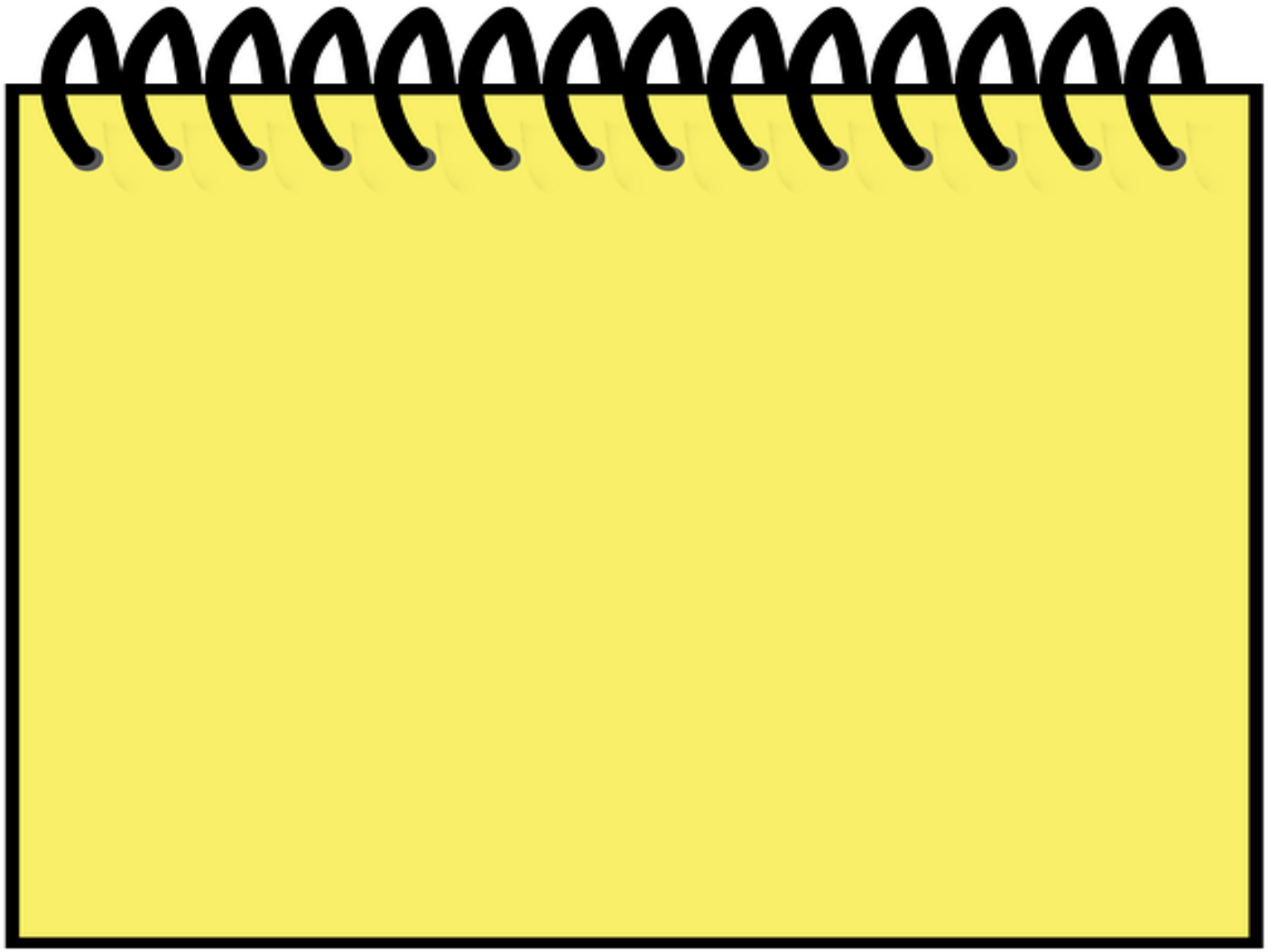
Objectif 7 :

Dessiner les contours d'une culture et de valeurs intercommunales partagées de l'éducation et des places, responsabilités et complémentarité des acteurs éducatifs.

Objectif 8 :

Renforcer l'interconnaissance entre acteurs éducatifs de l'intercommunalité

MES NOTES : LES OBJECTIFS PEDT CE QUE J'EN COMPREND



Chapitre 4

La mise en œuvre du PEDT, moins d’actions, plus de clarté

L’AMBITION : UNE COLLABORATION ET UNE REPRÉSENTATION PLURIELLE DES EXPÉRIENCES, COMPÉTENCES ET IDÉES



UN CHOIX D'OBJECTIFS CADRÉS

En amont de la soirée, le choix a donc été fait de circonscrire les objectifs qui seront au cœur des réflexions de la soirée PEDT.

3 objectifs ont ainsi été ciblés comme prioritaires par les 4 adjointes à l'enfance des communes du Pays de Blain Communauté :

- **Objectif 1 : Créer sur l'intercommunalité des outils mutualisables d'inclusion pour les jeunes à particularité(s).**
- **Objectif 4 : Garantir l'égalité filles garçons sur tous les espaces et temps de l'enfant.**
- **Objectif 5 : Mettre en place des mécanismes de prévention et de lutte pour la santé et la sécurité des enfants et jeunes de façon homogène sur l'intercommunalité.**

Cela signifie que les actions définies en Groupes de travail lors de cette soirée PEDT du 5 juin 2025 émanent de ces objectifs.

Toutefois, des initiatives supplémentaires répondant à un ou plusieurs des 8 objectifs PEDT pourront émerger au cours de la période 2024-2027 et être mis en œuvre par les acteurs éducatifs du territoire le souhaitant avec un accompagnement intercommunal.

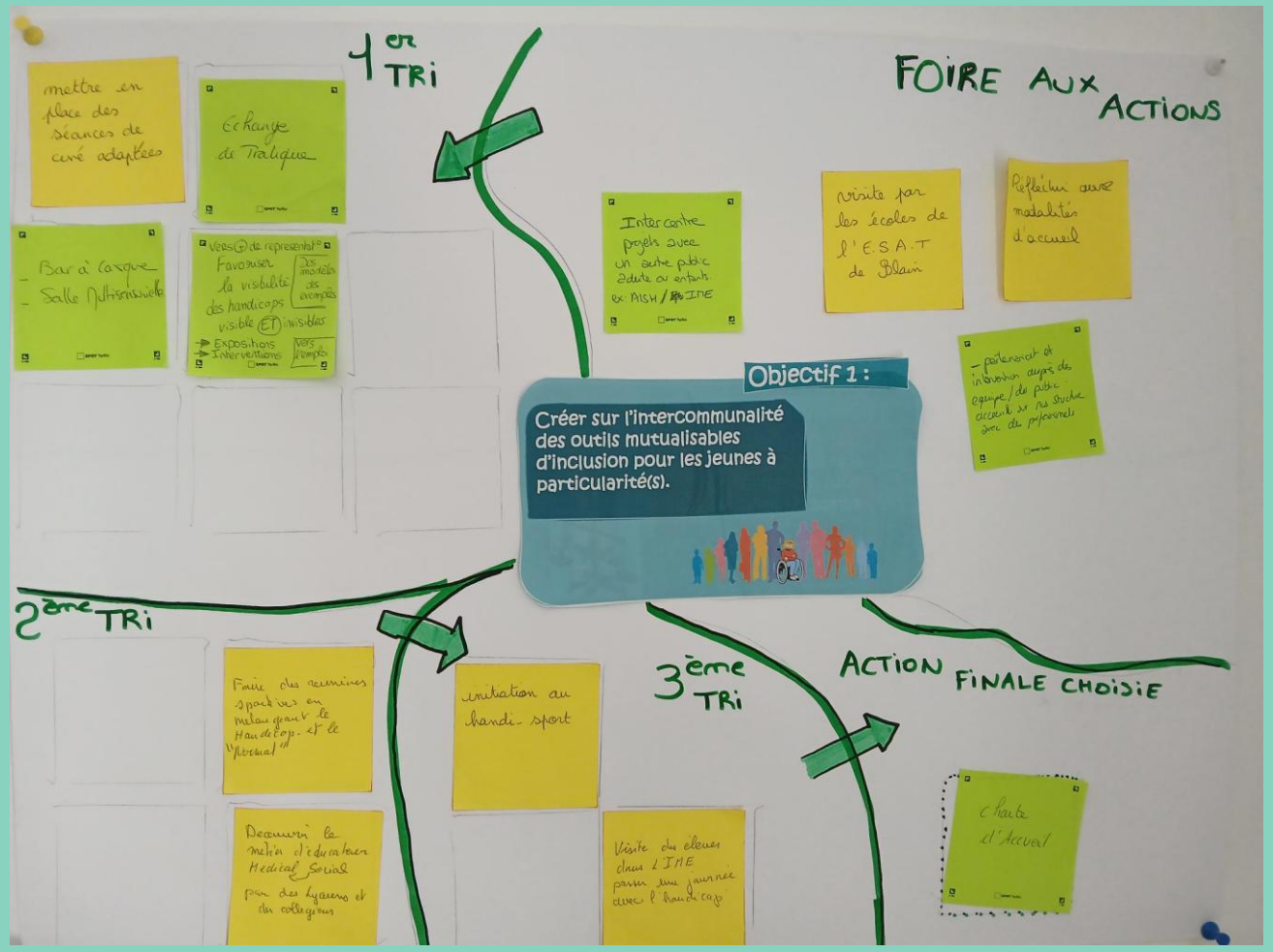
Chapitre 5

Les actions retenues pour le PEDT 2024-2027

Objectif 1 :

Créer sur l'intercommunalité des outils mutualisables d'inclusion pour les jeunes à particularité(s).

Par quelle action créer sur l'intercommunalité des outils mutualisables d'inclusion pour les enfants et jeunes à particularités ?

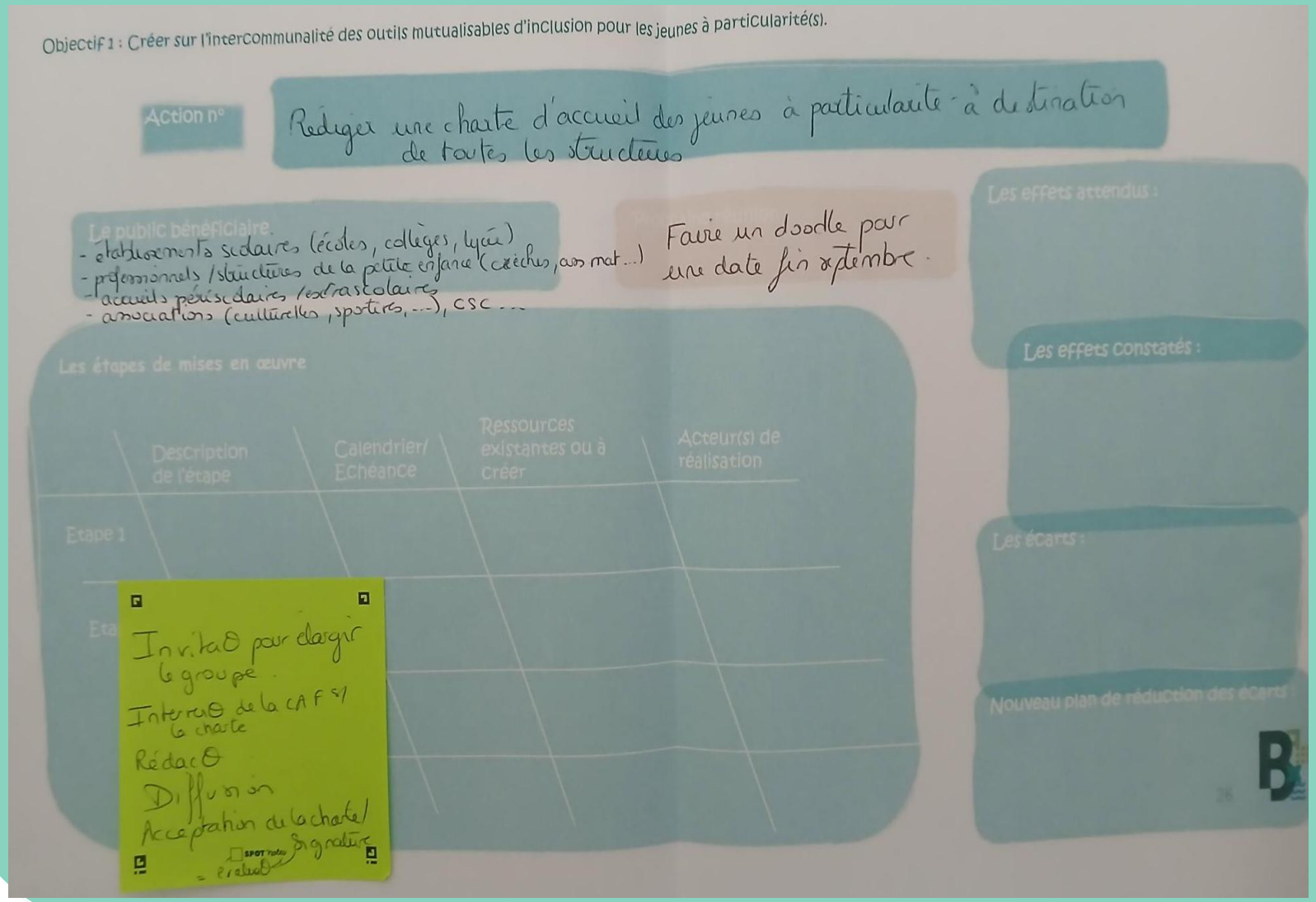


Ce qu'il ressort du temps de travail :

Les actions proposées touchent différents champs : l'accès à la pratique sportive et culturelle ordinaire, la sensibilisation des publics à la question du handicap, l'interconnaissance entre milieu ordinaire et milieu adapté, l'équipement matériel.

Il ressort des débats un souhait de se centrer d'avantage sur la question de la standardisation de processus d'accueil des enfants à particularité sur les institutions. L'idée émerge donc d'un **Charte d'accueil de l'enfant et jeune à particularité** à la fois commune pour tous, mais également spécifique à chaque type d'établissement (charte scolaire, associative, d'ACM, etc.). Le processus devra recenser les étapes nécessaires au bon accueil (ex : recevoir les parents, recenser les particularités de l'enfant et les éléments pouvant favoriser son inclusion...) mais également pouvoir proposer des fiches pratiques, fiches outils favorisant l'inclusion.

Action 4.1 : Proposer des activités mixtes, non genrées pour les enfants et jeunes au sein des différentes structures.



La réalisation d'une Charte est une démarche qui prend du temps. Elle doit en effet tenir compte des réalités plurielles et pourra faire intervenir d'autres acteurs tels que la CAF et la SDJES pour une information sur le modèle de Charte déjà existant d'accueil en ACM d'enfants à particularités, mais aussi des acteurs de l'accompagnement de jeunes à particularités (ex : IME) notamment en milieu ordinaire (SESSAD).

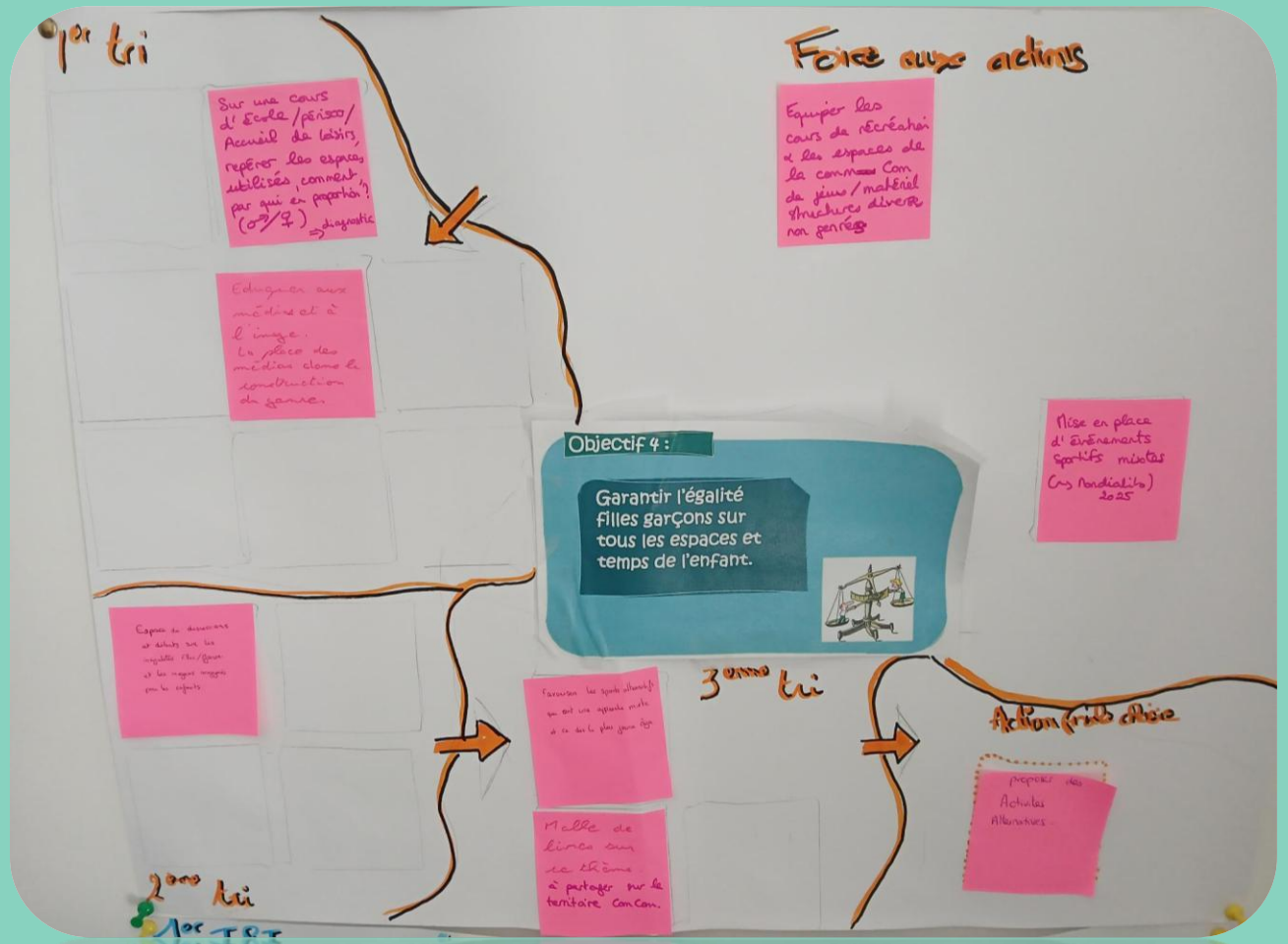
Les membres actuels du groupe sont majoritairement favorables pour une organisation telle que suit : groupe de travail trimestriel.

Un premier framadate (ou doodle) sera envoyé dès la rentrée de septembre afin de caler la prochaine date.

Objectif 4 :

Garantir l’égalité filles garçons sur tous les espaces et temps de l’enfant.

Par quelle action garantir l'égalité filles garçons sur les espaces et temps de l'enfant ?



Ce qu'il ressort du temps de travail :

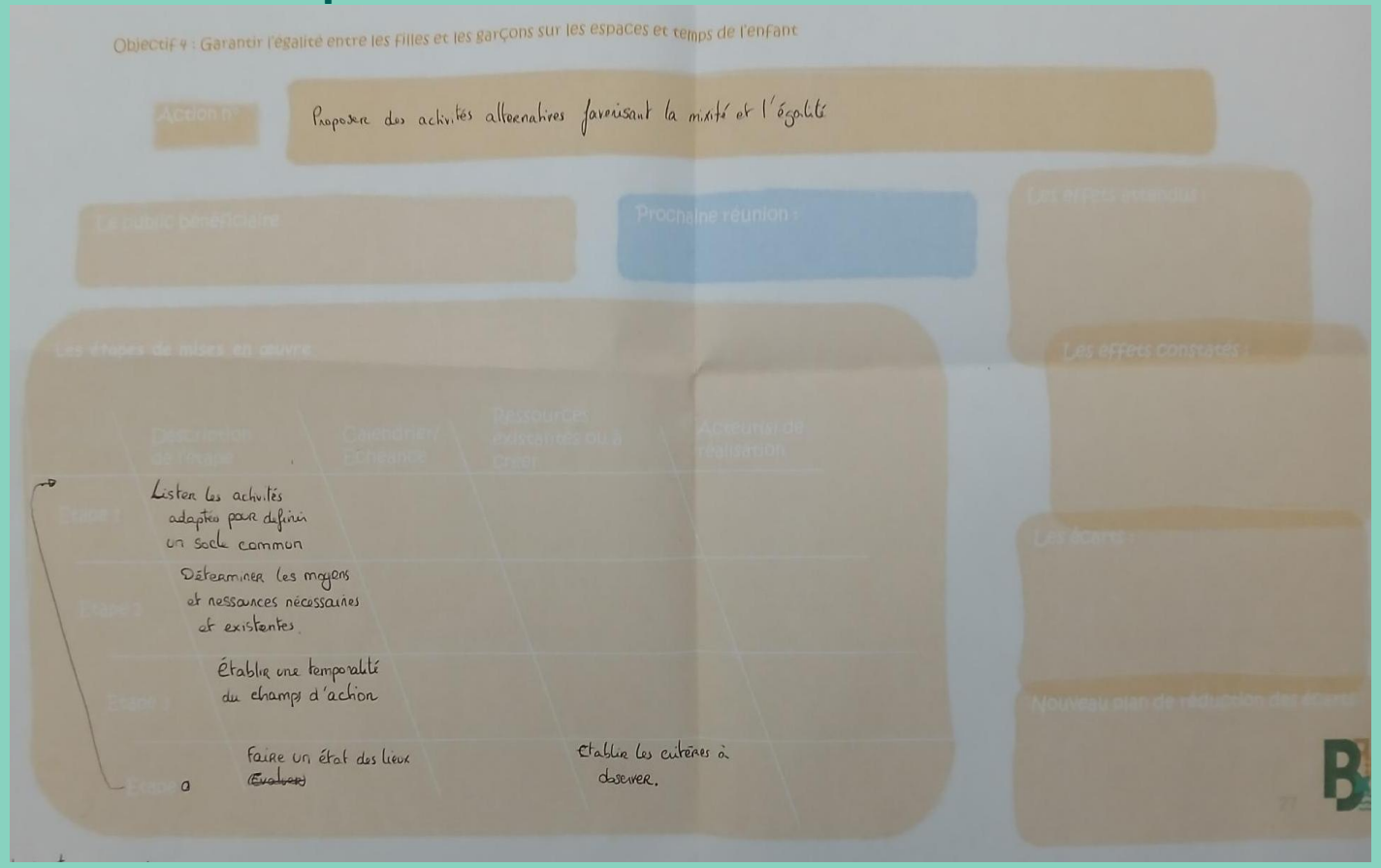
Les actions proposées se déclinent majoritairement sur du grand collectif (récréation, mise en place d'évènements sportifs mixtes, de sports alternatifs).
D'autres idées tendent à :

- créer des petits dispositifs comme des espaces de discussion ayant vocation à un travail de la thématique directement par les enfants
- Proposer la mise à disposition des structures de matériel divers tels que des jeux, livres, promouvant le non-genré.
- Organiser des programmes pédagogiques pour outiller les enfants à développer un esprit critique face à la construction de genre relayée par les médias.

L'action retenue est de proposer des activités alternatives mixtes et non genrées pour les enfants et jeunes au sein des différentes structures.

Action 4.1 : Proposer des activités mixtes, non genrées pour les enfants et jeunes au sein des différentes structures.

Mode d'emploi



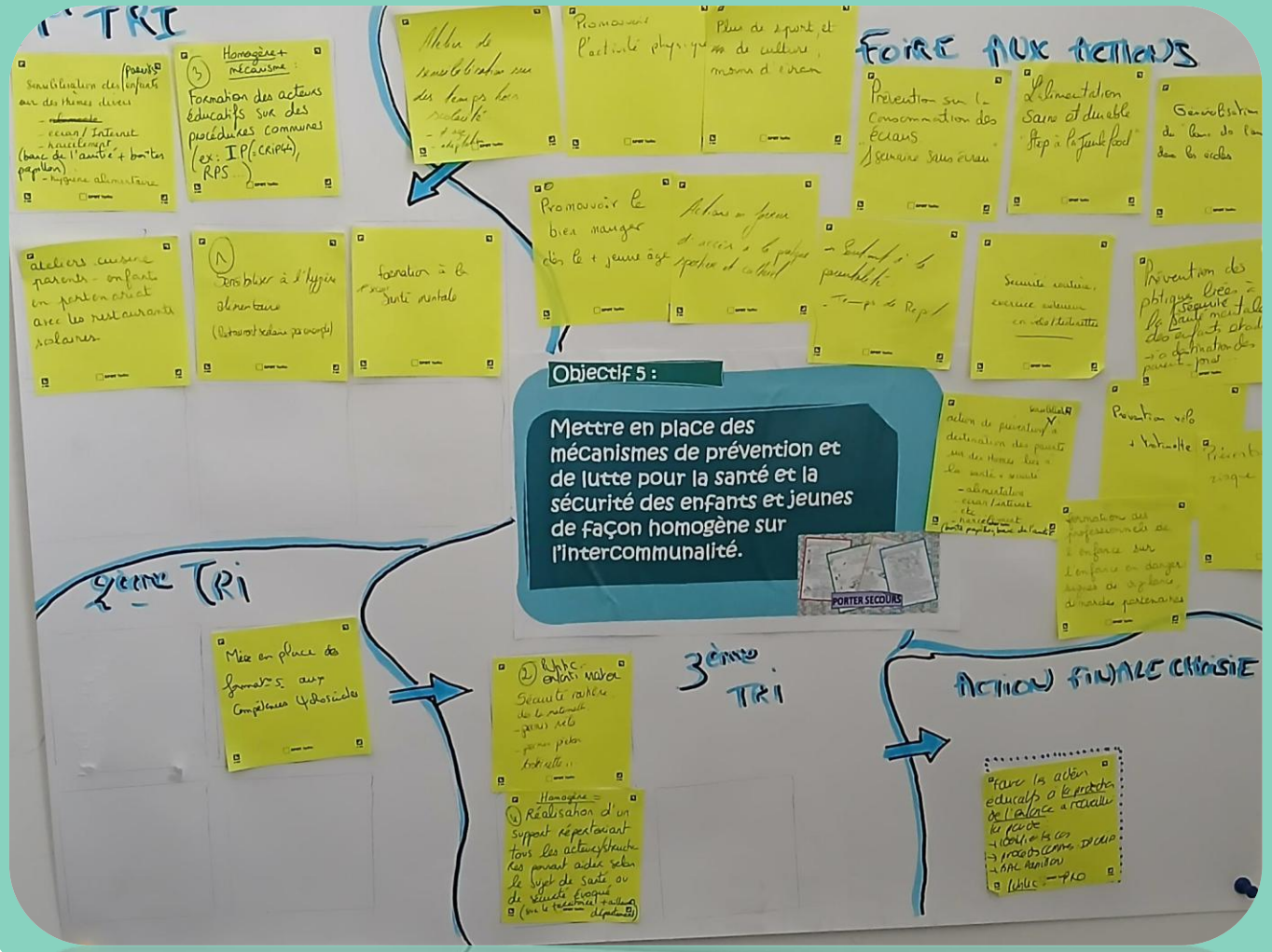
Pour pouvoir se mettre en place, l'action doit d'abord faire œuvre de recensement tant du côté des activités communes à tous ciblées que du côté des ressources existantes afin de ne pas démultiplier inutilement le matériel.

Aujourd'hui, cette action reste la plus ouverte. Il est possible de partir sur de nombreuses modalités; c'est pourquoi des « sous-actions » pourront être proposées afin d'aller vers un outillage concret des établissements et services. De nombreuses ressources existent, et il conviendra donc de les recenser et de décliner leur mise en place commune sur un maximum d'institutions.

Objectif 5 :

Mettre en place des mécanismes de prévention et de lutte pour la santé et la sécurité des enfants et jeunes de façon homogène sur l'intercommunalité.

Par quelles actions mettre en place des mécanismes de prévention et de lutte pour la santé et la sécurité des enfants et jeunes de façon homogène sur l'intercommunalité.



Ce qu'il ressort du temps de travail :

La prévention pour les enfants et jeunes couvre un large champ des possibles. Les actions de santé proposées en premier lieu tournent globalement autour de l'hygiène alimentaire et d'une rupture avec les écrans pour se tourner vers des activités sportives.

Dans le champ de la sécurité, le besoin d'une action d'apprentissage dès le plus jeune âge des règles pour la circulation, douce ou non, est relevé.

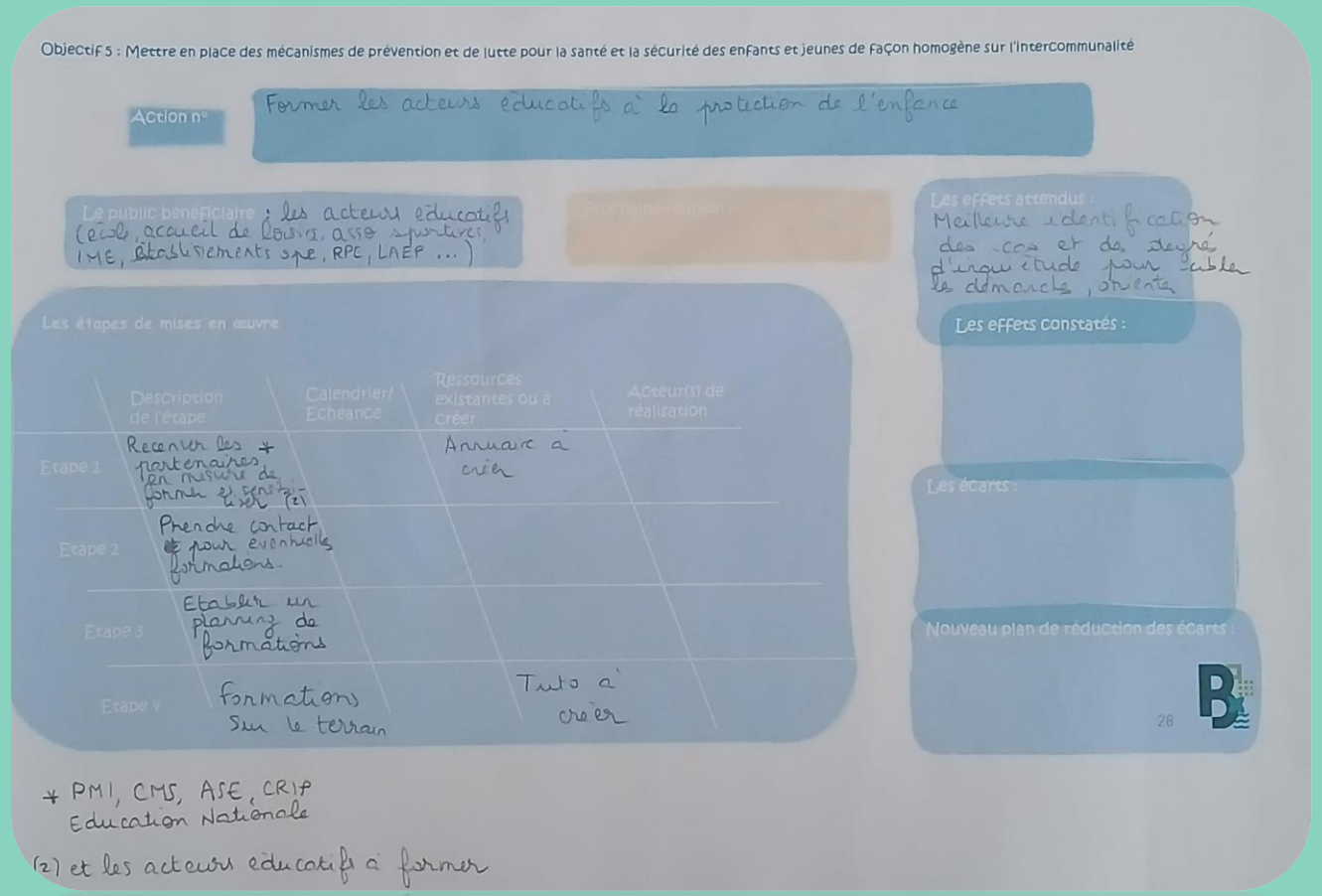
D'autres actions sont mises en avant =>

- formations aux compétences psychosociales, ou aux premiers secours psy
- identification de relais/répits et/ou de dispositifs d'aide aux parents
- formation/sensibilisation des professionnels des espaces d'accueils des enfants à savoir identifier et répondre à l'enfance en danger.

C'est cette dernière action qui a été choisie comme prioritaire à mettre en œuvre.

Action 5.1 => Former les acteurs éducatifs à la protection de l'enfance

Mode d'emploi


Objectif 5 : Mettre en place des mécanismes de prévention et de lutte pour la santé et la sécurité des enfants et jeunes de façon homogène sur l'intercommunalité

Action n° Former les acteurs éducatifs à la protection de l'enfance

Le public bénéficiaire : les acteurs éducatifs (école, accueil de loisirs, asso sportives, IME, établissements spé, RPE, LAEP ...)

Prochaine réunion :

Les effets attendus : Meilleure identification des cas et du degré d'urgence/étude pour établir les démarches, orienta

Les effets constatés :

Les écarts :

Nouveau plan de réduction des écarts :

Les étapes de mises en œuvre

	Description de l'étape	Calendrier/ Echeance	Ressources existantes ou à créer	Acteur(s) de réalisation
Etape 1	Recenser les * partenaires (en mesure de former et sensibiliser (2))		Annuaire à créer	
Etape 2	Prendre contact & pour éventuelles formations			
Etape 3	Etablir un planning de formations			
Etape 4	Formations Sur le terrain		Tuto à créer	

28

* PMI, CMS, ASE, CRIP Education Nationale

(2) et les acteurs éducatifs à former

Le plan d'action envisagé va du recensement des acteurs de protection de l'enfance susceptibles de pouvoir faire œuvre de formation, mais également des acteurs éducatifs de terrain susceptibles d'être formés.

La prise de contact avec les acteurs éducatifs de l'intercommunalité permettra de clarifier l'attente en termes de nombres de formation, mais également de contenus souhaités.

La prise de contact avec les acteurs de protection de l'enfance permettra de définir une/des modalité(s) de formation/sensibilisation pouvant s'offrir aux acteurs partis prenants du territoire. Les modalités devront éclaircir le nombre d'actions nécessaires, la forme prise par chacune d'elles, le contenu prévu, les dates lieux et coûts éventuels des interventions.

Afin de fluidifier l'action, le pilotage de cette mise en œuvre sera porté au niveau d'élus et techniciens de la CTG mais chaque acteur qui souhaiterait s'y inscrire sera le bienvenu et pourra se signaler à francois.berche@paysdeblain.fr